

# COMITE DEPARTEMENTAL DU PAS DE CALAIS – SPORT BILLARD



Siège social :

10 rue de Cheverny Apt 6 - 62223 SAINT LAURENT BLANGY



Le 28.08.2017

Messieurs les Présidents de club,

Vous trouverez ci-joint la convocation pour l'Assemblée Générale du Comité Départemental Sport Billard 62 pour affichage dans votre club.

Concernant les règles de vote :

- chaque club a un nombre de voix en fonction du nombre de licenciés \*.
- les personnes faisant partie du bureau du CD62 ne peuvent voter.
- **chaque club doit déclarer avant le 14 septembre le nom du ou des délégués de club qui voteront à l'adresse suivante : [anneclement62@hotmail.fr](mailto:anneclement62@hotmail.fr), (un délégué par tranche de 30 licenciés\*). Les délégués d'un club disposent chacun, dans la mesure du possible, d'un nombre égal de voix. En cas d'absence d'un ou plusieurs délégués, le club perd les voix dont disposaient ces délégués sauf si les délégués présents sont munis de pouvoirs émanant des délégués absents.**
- pas de procuration, ni de vote par correspondance possible
- le quorum doit être atteint

\* les effectifs de licenciés pris en compte sont ceux à la clôture de la précédente saison sportive soit au 31.08.2017.

Cordialement

Le Président : Christophe ZEIDEL